



COMMUNE DE SAVIGNY

CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs
Les Conseillères et Conseillers
de Savigny

Savigny, le 12 mai 2011

Préavis du Bureau du Conseil communal au Conseil communal

Législature 2011 - 2016 : Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Base légale

Article 16, chiffre 15, lettre a) du Règlement du 20 avril 2009 pour le Conseil communal de Savigny.

2. Considérants

Conformément à l'article 16, chiffre 15, lettre a) du Règlement du 20 avril 2009 pour le Conseil communal de Savigny, le Bureau du Conseil après étude, a décidé de présenter un préavis au Conseil communal.

Comme pour le dernier exercice, le Bureau du Conseil a estimé qu'il était opportun de fixer les indemnités annuelles en fin de législature.

En effet, la Commission des finances qui étudiera et rapportera sur ce préavis ainsi que les Conseillers qui le discuteront et le voteront le feront en connaissance de cause.

Il est plus facile pour un Conseil ou une Commission des finances de donner un avis sur les indemnités et jetons de présence du Conseil communal après une législature complète.

3. Etude

Le Bureau du Conseil a étudié les indemnités actuelles en tenant compte :

- de l'évolution des taux depuis 2006
- de la situation dans d'autres communes
- de l'expérience actuelle du Bureau

De cet examen, il ressort que les indemnités sont, en règle générale, correctes.

Présidence

Au vu de ce qui se pratique dans des communes similaires à Savigny, il s'avère que l'indemnité de présidence actuelle est de moitié inférieure à la moyenne. Pour cette raison, le Bureau suggère d'actualiser ce montant.

Secrétariat

La dernière adaptation de l'indemnité datant de janvier 1999, le Bureau considère qu'un ajustement au coût de la vie ne serait rien moins que normal.

Commission des finances – Secrétaire rapporteur

Au vu du nombre de rapports rédigés, une adaptation de l'indemnité du rapporteur permettrait d'aligner sa rétribution sur celle des rapporteurs des commissions ad hoc.

Le Bureau du Conseil propose les indemnités suivantes :

Présidence du Conseil	fr. 1'800.00 / an
Secrétariat	fr. 6'500.00 / an
Commission des finances – secrétaire rapporteur	fr. 300.00 / an

Toutes les autres rémunérations restent sans changement selon l'annexe ci-jointe.

4. Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous avons le plaisir, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

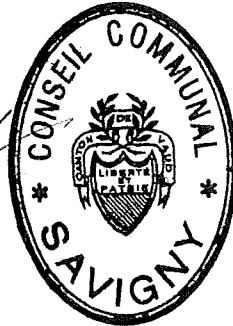
Vu le préavis du Bureau du Conseil du 12 mai 2011
Oui le rapport de la Commission chargée de son étude
Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE


- d'adapter les indemnités pour la législature 2011-2016 selon le point 3 du présent préavis.

La Présidente


L. Ballif



La Secrétaire


A.M. Guignard

Déléguée du Bureau : Mme Laureline Ballif, Présidente

Annexe : mentionnée



Législature 2011- 2016
Indemnités du Conseil communal

1. Présidence du Conseil

Indemnité forfaitaire Fr. 1'800.00 /an

2. Secrétaire du Conseil et Secrétaire suppléant

Indemnité forfaitaire, y c. travaux de dactylographie
à répartir par la Présidence en fonction de la répartition des
tâches. Fr. 6'500.00 /an

3. Commission de gestion

3.1 Membres

Séances Fr. 30.00 /séance

3.2 Président

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation du rapport Fr. 100.00 /an

3.3 Secrétaire - rapporteur

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation du rapport Fr. 200.00 /an

4. Commission des finances

4.1 Membres

Séances Fr. 30.00 /séance

4.2 Président

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation des rapports Fr. 200.00 /an

4.3 Secrétaire - rapporteur

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation des rapports Fr. 300.00 /an

**5. Commissions de recours en matière d'impôt et d'étude de
préavis**

5.1 Membres

Séances Fr. 30.00 /séance

5.2 Président

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation des rapports Fr. 30.00 /rapport

5.3 Secrétaire - rapporteur

Séances Fr. 30.00 /séance

Indemnité pour la préparation des rapports Fr. 30.00 /rapport



CONSEIL COMMUNAL

6. Jetons de présence pour les séances du Conseil communal

Membres présents, y compris Président et Secrétaire Fr. 20.00 /séance

7. Indemnité pour séance du Bureau du Conseil

Membres présents, y compris Président et Secrétaire Fr. 20.00 /séance

8. Indemnité pour le bureau de vote

Fr. 20.00 /heure

9. Amendes

9.1 Arrivée tardive Fr. 15.00

9.2 Absence non excusée Fr. 50.00

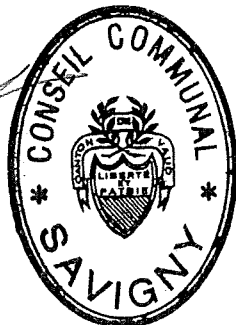
Les présidents des commissions sont responsables d'établir les décomptes de présence des membres aux séances.

Savigny, le 12 mai 2011

Pour le Bureau du Conseil

La Présidente

L. Ballif
L. Ballif



La Secrétaire

A.M. Guignard
A.M. Guignard